

*Questions orales***LES JEUNES DÉLINQUANTS**

Comment le gouvernement canadien peut-il non seulement accorder à la France des quotas dans la zone de pêche de la morue du nord, mais en plus aviser son ambassade à Paris qu'il va accorder à la France une augmentation de quota dans la zone de pêche de la morue du nord pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre, alors que le différend frontalier a été réglé?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le différend frontalier est réglé en effet, à la plus grande satisfaction du Canada et au mieux des intérêts des pêcheurs de Terre-Neuve. Je ferais cependant remarquer que les quotas qui viennent d'être accordés de maintenant jusqu'à la fin septembre découlent directement de l'accord de mars 1989 que nous sommes tenus de respecter.

Personne ne sera plus heureux que le gouvernement canadien, le ministre des Pêches et nous-mêmes une fois que nous serons déliés de cette obligation et que nous serons en mesure d'assumer la pleine gestion de cette zone suite à la décision rendue par le tribunal international qui en a fixé les limites.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, l'accord de 1989 signé par le gouvernement du Canada accordait à la France, pour une période de deux ans, des quotas de morue du nord proportionnels aux allocations canadiennes au large.

Le gouvernement n'a-t-il pas réalisé qu'un moratoire a été imposé aux allocations canadiennes au large depuis six mois et que toute proportion de zéro donne zéro, même pour la France?

Pourquoi le gouvernement accorde-t-il illégalement des quotas de morue du nord à la France?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, malheureusement, l'article 5 ne signifie pas exactement ce que le député vient de décrire.

Le 15 p. 100 accordé avait un fondement en droit, mais la décision n'a pas été rendue avant le 15 mai. Le député tente de simplifier à l'extrême ce qui a constitué un problème fort complexe et technique pour nous. Après le 30 septembre, nous serons en excellente position parce que nous venons de gagner une cause internationale de grande importance et les incidences de cette victoire seront excellentes pour les pêcheries de Terre-Neuve.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par les peines infligées aux jeunes contrevenants, surtout lorsqu'ils sont âgés de moins de 17 ans et qu'ils sont reconnus coupables d'homicide et d'agression avec violence.

Quelle mesure la ministre entend-elle prendre pour qu'on cesse de se contenter de taper les jeunes sur les doigts et de leur conseiller de rentrer sagement à la maison?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député, un homme qui possède l'art de poser des questions judicieuses.

Sa question est pertinente et elle a été abordée dans une certaine mesure par les parlementaires au moment d'adopter les propositions de modification à la Loi sur les jeunes contrevenants et, plus récemment, aux dispositions qui accordent au juge une plus grande latitude pour faire comparaître un jeune ayant commis un crime très grave devant un tribunal pour adultes, ce qui a pour effet d'élargir la gamme des peines et des formes de libération conditionnelle.

Comme le député le sait, on s'inquiète beaucoup au Canada de la Loi sur les jeunes contrevenants. Certains s'inquiètent davantage des modalités d'application de cette mesure législative que de sa véritable portée. Avec le concours des parlementaires et notamment des députés de notre caucus, nous procédons à un examen de la Loi sur les jeunes contrevenants pour essayer de résoudre les questions soulevées par le député.

Il est tout à fait indispensable que la population canadienne ait confiance dans son système judiciaire. Nous voulons nous attaquer aux problèmes que les Canadiens perçoivent dans la Loi sur les jeunes contrevenants et nous nous y employons.

* * *

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

De nombreux Canadiens sont bouleversés par l'emprisonnement dans les geôles brésiliennes de deux jeunes